

## CONDITIONS DE VENTE

### CONDITIONS GÉNÉRALES ET CHARGES

**ACCUEIL** : à votre arrivée vous devez laisser votre véhicule sur le parking et vous présenter à la réception.

En saison, l'accueil est ouvert de 9H à 12H30 et de 14H à 19H30 sauf le dimanche de 9H-12H30 et 15H30-19H30. Hors saison, l'accueil est ouvert de 10H à 12H30 et de 14H30 à 19H sauf le dimanche après-midi où une permanence sera assurée au moment des libérations.

Pour une location de mobil-home ou lodge en saison, le client devra arriver après 16H et repartir avant 10H. Hors saison, il pourra arriver entre 11H et midi et repartir à 16H. Pour une location d'emplacement, les arrivées se font à 12H et le jour de la sortie, les départs sont avant 12H.

**CONTRAT** : le contrat de réservation est personnel, il est interdit de sous louer ou de le céder à un tiers.

Aucune modification ne doit être apportée par le client sur le contrat. Il doit être rempli, écrit à la main et signé.

**Le nombre de personnes déclarées dans une location 2 chambres ne peut pas dépasser 4 personnes et en 3 chambres 6 personnes, y compris enfant en bas âge** : le non-respect (pendant le séjour) entraînant une rupture de contrat immédiate sans possibilité de remboursement. Toute personne supplémentaire (dans la limite de la capacité d'accueil de l'hébergement) devra être déclarée par écrit et avoir l'accord du gestionnaire, entraînant une majoration de prix.

Pour un hébergement nu, toute personne supplémentaire (dans la limite de la capacité d'accueil de l'emplacement) devra être déclarée par écrit et avoir l'accord du gestionnaire, entraînant une majoration de prix.

**PRÉFÉRENCES** : les préférences formulées lors de la réservation seront satisfaites dans la mesure de nos disponibilités, sans engager la responsabilité du camping.

**PAIEMENT DU SÉJOUR** : à réception de votre contrat de réservation et de votre acompte, après encaissement de ce dernier, la confirmation de votre réservation vous est envoyée, le double restera en possession du camping.

Tout contrat de location sera caduc si le versement de l'acompte ne comprend pas, l'acompte de 25% sur le montant du séjour, avec les 20€ de frais de réservation et la garantie annulation et interruption de séjour, si option. De même façon, tout versement de ce même acompte non accompagné du présent contrat signé ne saurait assurer la location. Le solde du séjour est intégralement payable 30 jours avant l'arrivée du client.

Aucune réduction ne sera accordée pour arrivée retardée ou tardive.

**ARRIVÉE RETARDÉE – DÉPART ANTICIPÉ** emplacement nu et location : si pour une raison quelconque, la durée du séjour était retardée ou écourtée, le montant total du séjour demeure acquis au camping. Toute arrivée avant la date prévue exposera le client à ne pas pouvoir occuper l'emplacement retenu, sauf accord préalable avec la direction du camping. Toute arrivée retardée doit nous être avisée par écrit. Si aucune information ne nous parvient à ce sujet dans les 24 heures, nous nous réservons le droit de disposer de l'hébergement et de le relouer.

En cas de litige et après avoir saisi la direction du camping, tout client a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : Medicys – 73 boulevard de Clichy 75009 PARIS – Tel : 01.49.70.15.93 – Email : contact@medicys.fr – Site web : www.medicys.fr

**EN CAS D'ANNULATION** (hors assurance annulation et interruption de séjour) : en cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, à l'exception de cas de force majeure, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

En cas d'annulation d'un séjour du fait du client, 30 jours avant la date d'arrivée prévue, l'acompte sera remboursé, passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué ; les frais de dossier resteront acquis pour l'exploitant dans les deux cas.

**ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION DE SÉJOUR** vous est proposée, elle est facultative mais recommandée. La documentation vous est fournie en annexe (sur le site) avec le contrat, les tarifs applicables pour l'année et le règlement intérieur du camping.

**CAUTION POUR TOUTE LOCATION** : pour une location mobil-home, un dépôt de garantie de 300€ et un dépôt de garantie de 50€ pour le ménage vous seront demandés à l'arrivée par **carte bancaire** et une feuille d'inventaire vous sera remise. Le locataire est tenu de tout contrôler à son arrivée avant de s'installer et de signer l'inventaire avant de le remettre à l'accueil. Afin de faciliter les départs, les dépôts de garantie seront **annulés dans la semaine suivant le séjour**, après un inventaire effectué le jour du départ par nos agents d'entretien et après constatation de la conformité de ce dernier avec l'état primitif des lieux ainsi que du **parfait état de propreté**. A défaut de conformité et de non restitution de la carte d'accès dans le camping (caution de 20€ inclus dans le dépôt de garantie), il sera fait une déduction des frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré. Le dépôt de garantie pour le ménage (50€) sera conservé dans le cas où l'hébergement loué n'aurait pas été nettoyé le jour du départ, au vu du règlement intérieur qui impose au client de nettoyer cet hébergement.

Pour une location d'emplacement nu, la carte d'accès dans le camping sera remise à l'arrivée : le dépôt de garantie de 20€ vous sera demandé par chèque bancaire ou postal ou par carte bancaire. Celui-ci sera restitué le jour du départ qu'après restitution de la carte.

**DOMMAGE** : les équipements et installations du camping doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les hébergements ou les bâtiments d'accès communs engage de plein droit la responsabilité de son auteur. **Le client locataire en titre de l'hébergement locatif ou d'un emplacement est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations apportées tant à l'hébergement locatif qu'à toutes les installations du camping, commises par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite. Il doit être assuré en Responsabilité Civile et Assurance Villégiature, attestation à joindre au dossier de réservation, (pour les locations la caution ne constitue pas une limite de responsabilité), recours des tiers, toutes assurances pour garantir des risques de vol, incendie, dégât des eaux.**

**PISCINE** : les enfants doivent être accompagnés d'un adulte pour aller à la piscine. Ne sont autorisés que les maillots de bain ou les boxers.

La piscine est ouverte de 10H à 20H en saison et de 10H à 19H hors saison.

**BARBECUE** : autorisé, en respectant les règles de sécurité.

**ANIMAUX** : les animaux sont autorisés sur le camping, en laisse, dans la limite d'un animal par emplacement. Ils doivent être tatoués et vaccinés. Le propriétaire doit être en possession du carnet de vaccination. Ils ne doivent pas rester seuls sur le camping ni dans la location.

**TROUBLES ET NUISANCES** : les résidents du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur du camping, notamment en ce qui concerne le calme nocturne. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents, ou atteint à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat à son séjour, sans préjudices des demandes en réparation que le camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

**RESPONSABILITÉ** : la responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagée en cas de : vol, perte ou dommage, de quelque nature qu'il soit pendant ou suite à un séjour.

**DROIT À L'IMAGE** : vous autorisez expressément et sans contrepartie, le camping GRAND R' à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping. Dans le cas contraire, vous devez le notifier par courrier recommandé accompagné de votre contrat dûment rempli.

**COORDONNÉES** : vous autorisez le camping GRAND R' à garder vos coordonnées pour vous envoyer des informations commerciales. En cas de refus, il vous suffit de nous en informer par courrier en nous indiquant vos nom, prénom et adresse.

**LE CLIENT DÉCLARE** : qu'il a toute capacité pour agir, que son état civil est bien celui indiqué ci-dessus, que son adresse est bien exacte, qu'il a pris connaissance des conditions générales et charges, du règlement intérieur et des tarifs.

FAIT À .....LE.....

SIGNATURE DU CLIENT : précédée de la mention « lu et approuvé »

LE GESTIONNAIRE